

## Quels sont mes besoins d'assurance ? Un petit guide pour déterminer quelle assurance est recommandée en fonction de vos activités professionnelles

Il existe une panoplie de produits d'assurance et il est parfois difficile de déterminer celle dont vous avez besoin et, ce qui est tout aussi important, celle dont vous n'avez pas besoin.

Le tableau suivant aide à identifier les couvertures les mieux adaptées aux circonstances de votre pratique. Même si nous nous sommes efforcés d'inclure le plus d'informations possible dans ce tableau, il présente un aperçu des scénarios de pratique les plus courants et pourrait ne pas inclure toutes les structures professionnelles et commerciales. Nous vous recommandons d'utiliser ce tableau comme cadre de travail initial pour la prise de décisions. Il ne remplace pas les conseils d'un courtier individuel et nous vous demandons donc de parler à un professionnel de l'assurance du BMS si vous avez des questions à propos de la couverture la plus appropriée à votre pratique particulière.

### “Je suis” :

Employé	Entrepreneur indépendant ou propriétaire d'une entreprise qui <u>ne compte AUCUN autre professionnel de la santé</u> fournissant des services pour ou au nom de l'entreprise ou facturant des services sous son nom commercial.	Propriétaire d'une entreprise <u>qui COMPTE d'autres professionnels de la santé</u> fournissant des services pour ou au nom de l'entreprise ou facturant des services sous son nom commercial.
<p><b>Garantie recommandée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'assurance responsabilité professionnelle individuelle / l'assurance responsabilité civile générale individuelle, et</li> <li>Cyber sécurité et l'atteinte à la vie privée pour les individus.</li> </ul> <p><b>Penser également à ajouter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le forfait de services juridiques, et</li> <li>L'assurance frais juridiques.</li> </ul>	<p><b>Garantie recommandée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'assurance responsabilité professionnelle individuelle / l'assurance responsabilité civile générale individuelle, et</li> <li>Cyber sécurité et l'atteinte à la vie privée pour les individus OU les entreprises (veuillez consulter un courtier pour obtenir des conseils), et</li> <li>L'assurance responsabilité civile professionnelle d'entreprises.</li> </ul> <p><b>Employez-vous ou engagez-vous des étudiants, des assistants et/ou des bénévoles?</b></p> <p><b>OUI – Il est recommandé d'ajouter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'assurance responsabilité liée aux pratiques d'emploi, et</li> <li>L'assurance responsabilité civile générale des entreprises (s'il n'y a pas de contenu ou de stock de valeur), ou</li> <li>Le forfait d'entreprises (si contenu/stock de valeur).</li> </ul> <p><b>NON – Il est recommandé d'ajouter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les contenus/le crime/les pertes d'exploitation (si contenu/ stock de valeur).</li> </ul> <p><b>Penser également à ajouter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le forfait de services juridiques, et</li> <li>L'assurance frais juridiques.</li> </ul>	<p><b>Garantie recommandée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'assurance responsabilité professionnelle individuelle / l'assurance responsabilité civile générale individuelle, et</li> <li>Cyber sécurité et l'atteinte à la vie privée pour les entreprises,</li> <li>L'assurance responsabilité civile professionnelle d'entreprises, et</li> <li>L'assurance responsabilité liée aux pratiques d'emploi.</li> </ul> <p><b>Possédez-vous du contenu/stock de valeur?</b></p> <p><b>OUI – Il est recommandé d'ajouter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le forfait d'entreprises.</li> </ul> <p><b>NON – Il est recommandé d'ajouter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'assurance responsabilité civile générale des entreprises.</li> </ul> <p><b>Penser également à ajouter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le forfait de services juridiques, et</li> <li>L'assurance frais juridiques.</li> </ul>

Maintenant que vous avez identifié la couverture recommandée, poursuivez votre lecture pour en savoir plus sur les différents types d'assurance :

1

### L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE INDIVIDUELLE / L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE INDIVIDUELLE

L'assurance responsabilité civile professionnelle vous protège contre la responsabilité ou les allégations de responsabilité pour les blessures ou les dommages qui ont résulté d'une négligence, erreur, omission, ou de faute professionnelle survenue dans le cadre de votre capacité professionnelle en tant que psychologue ou associé en psychologie, ou si une plainte est faite contre vous à l'organisme de réglementation de votre province.

Cette assurance protège les psychologues en veillant à ce que votre défense juridique soit coordonnée et payée si une réclamation est déposée contre vous. Votre assurance couvre également le coût de l'indemnisation du client ou des dommages.

L'assurance responsabilité civile générale protège les membres contre les pertes financières en cas de poursuites judiciaires en raison de dommages corporels ou matériels causés par vos services ou vos activités commerciales et non liés à la prestation de vos services professionnels. Par exemple, un client peut glisser sur un plancher mouillé dans votre bureau ou vous pouvez accidentellement causer des dommages au domicile d'un client durant une consultation.

Les membres qui possèdent ou gèrent une entreprise avec des employés devraient souscrire une assurance responsabilité civile générale ou le forfait multirisque puisqu'une couverture individuelle peut ne pas être suffisante.

2

### L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE D'ENTREPRISES

Cette politique répond si le nom de votre entreprise est introduit dans une déclaration ou une poursuite alléguant une négligence ou une faute professionnelle. Après un incident, l'avocat du client citera habituellement toutes les personnes qui ont participé aux soins du client, y compris l'entreprise qui a fourni le plus de services.

Les polices de responsabilité professionnelle des entreprises existent afin de protéger les biens de votre entreprise dans ces circonstances. Les propriétaires d'entreprise devraient considérer la souscription de cette couverture si d'autres professionnels de la santé travaillent pour ou au nom de leur entreprise et/ou facturent sous le nom de l'entreprise.

3

### L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE DES ENTREPRISES

L'assurance responsabilité civile générale des entreprises protège les entreprises contre les pertes financières en cas de poursuites pour dommages corporels ou matériels causés par vos services ou vos activités commerciales et non liés à la prestation de services professionnels.

L'assurance responsabilité civile générale est recommandée aux membres qui comptent des employés, mais qui n'ont pas de contenu ou de biens à assurer.

4

### LES CONTENUS/LE CRIME/LES PERTES D'EXPLOITATION

Recommandé pour les membres qui sont le seul professionnel travaillant sous leur entreprise, mais qui ont des biens et du contenu à assurer. **Les contenus** comprennent les articles habituels d'un bureau, y compris l'équipement professionnel, les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que tout stock et améliorations. **La perte d'exploitation** assure contre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou d'un dommage physique direct aux locaux par un risque assuré (par exemple, un incendie). **Le contre de crime** protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant à l'entreprise/le bureau.

5

### LE FORFAIT D'ENTREPRISES

Recommandé aux membres qui ont une entreprise avec les autres et/ou les autres professionnels travaillant ou fournissant des services au nom de leur entreprise et qui ont un contenu ou des biens à assurer. Le forfait comprend la responsabilité civile générale d'entreprises, l'assurance pour les contenus, la perte d'exploitation, et l'assurance contre le crime pour garantir une couverture complète de votre entreprise.

**6**

## L'ASSURANCE CYBERSÉCURITÉ ET ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Cette police vous protège si vous ou votre entreprise êtes impliqués dans une violation de la cybersécurité ou une violation de la vie privée. La police offerte dans le cadre du programme de l'ACO couvre les frais de défense juridique, les frais d'enquête, les coûts de notification et les coûts de réponse, les frais accordés aux client(s) touchés par la violation, et plus encore.

La couverture est conçue de manière à gérer le risque que représente la détention d'un nombre croissant de données personnelles identifiables sur les clients, les employés et d'autres personnes, et à atténuer les atteintes à la réputation qui pourraient résulter d'une violation de sécurité des données.

**7**

## L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ LIÉE AUX PRATIQUES D'EMPLOI

Les propriétaires d'entreprise et qui ont des employés et/ou qui retiennent les services de bénévoles, d'étudiants ou d'entrepreneurs voudront aussi considérer l'assurance responsabilité liée aux pratiques d'emploi. Cette police vous protège, vous et votre entreprise, contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris le congédiement injustifié, la discrimination, le harcèlement en milieu de travail ainsi que d'autres situations.

Vos décisions d'embauche, de rémunération, de promotion, d'accommodements pour les handicaps et de congédiement, entre autres, auront une incidence sur les personnes qui travaillent dans votre entreprise. N'importe laquelle de ces décisions pourrait donner lieu à une réclamation liée à une pratique d'emploi injustifiée, même si elle a bien été gérée.

**8**

## LE FORFAIT DE SERVICES JURIDIQUES

Cette assurance offre un accès abordable à une gamme de services, notamment une ligne d'assistance téléphonique, un centre de documentation juridique en ligne et l'accès à des avocats qui pourront examiner des documents juridiques simples ou rédiger des lettres à caractère juridique simples en votre nom. Les membres ont aussi accès à des experts pour obtenir de l'aide sur la protection contre l'usurpation d'identité et sur des questions de ressources humaines susceptibles d'avoir un impact sur leur entreprise.

**9**

## L'ASSURANCE FRAIS JURIDIQUES

**L'assurance frais juridiques — Personnel** couvre les frais et les dépenses juridiques nécessaires pour résoudre une série de litiges, notamment : litiges contractuels, litiges relatifs à la location, litiges en lien avec un véhicule automobile, protection du permis de conduire, poursuites en cas de dommages corporels, poursuites en matière de protection de la propriété et défense en matière fiscale.

**L'assurance frais juridiques — Entreprise** couvre les frais juridiques liés à la résolution d'une série de litiges, y compris la protection fiscale, les litiges immobiliers, la conformité et la réglementation, les procédures d'appel liées aux licences, les litiges contractuels et le recouvrement de créances.

Les deux polices d'assurance frais juridiques incluent également automatiquement l'assurance services juridiques (notez toutefois que l'assistance en matière de RH n'est pas incluse dans l'assurance services juridiques des particuliers).

**Pour en savoir davantage, ou si vous avez d'autres questions à propos de la protection d'assurance pour la responsabilité professionnelle et l'entreprise, contactez un courtier du BMS – nous sommes ici pour vous aider.**

**Sans frais:** 1-855-318-6038

**Courriel:** psy.insurance@bmsgroup.com